

# Comptes individuels

## Bilan social

au 31 décembre 2006

En milliers d'euros

<b>Actif</b>	<b>31/12/2006</b>	<b>31/12/2005</b>
<b>Opérations interbancaires et assimilées</b>	<b>128 008</b>	<b>121 197</b>
Caisse, banques centrales, CCP	102 899	89 673
Effets publics et valeurs assimilées (Note 5.3)		2 287
Créances sur les établissements de crédit (Note 3)	25 109	29 237
<b>Opérations internes au CA (Note 3)</b>	<b>175 045</b>	<b>159 228</b>
<b>Opérations avec la clientèle (Note 4)</b>	<b>8 561 069</b>	<b>8 120 259</b>
<b>Opérations sur titres</b>	<b>495 800</b>	<b>466 724</b>
Obligations et autres titres à revenu fixe (Note 5)	154 508	140 430
Actions et autres titres à revenu variable (Note 5)	341 292	326 294
<b>Valeurs immobilisées</b>	<b>501 709</b>	<b>404 719</b>
Participations et autres titres détenus à long terme (Note 6.1)	438 147	340 799
Parts dans les entreprises liées (Note 6.1)	12 050	8 586
Immobilisations incorporelles (Note 7)	1 497	1 185
Immobilisations corporelles (Note 7)	50 015	54 149
<b>Actions propres (Notes 5 et 7.1)</b>	<b>119</b>	<b>75</b>
<b>Comptes de régularisation et actifs divers</b>	<b>182 602</b>	<b>201 987</b>
Autres actifs (Note 8)	52 288	55 533
Comptes de régularisation (Note 8)	130 314	146 454
<b>Total actif</b>	<b>10 044 352</b>	<b>9 474 189</b>



En milliers d'euros

<b>Passif</b>	<b>31/12/2006</b>	<b>31/12/2005</b>
<b>Opérations interbancaires et assimilées</b>	<b>397</b>	<b>5 476</b>
Dettes envers les établissements de crédit (Note 10)	397	5 476
<b>Opérations internes au CA (Note 10)</b>	<b>6 089 219</b>	<b>5 969 582</b>
<b>Comptes créditeurs de la clientèle (Note 11)</b>	<b>2 358 970</b>	<b>2 084 589</b>
Comptes d'épargne à régime spécial	44 088	33 130
Autres dettes	2 314 882	2 051 459
<b>Dettes représentées par un titre (Note 12)</b>	<b>113 215</b>	<b>32 634</b>
<b>Comptes de régularisation et passifs divers</b>	<b>134 057</b>	<b>135 377</b>
Autres passifs (Note 13)	66 274	27 972
Comptes de régularisation (Note 13)	67 783	107 405
<b>Provisions et dettes subordonnées</b>	<b>295 309</b>	<b>264 300</b>
Provisions pour risques et charges (Notes 14 et 15)	130 028	122 332
Dettes subordonnées (Note 18)	165 281	141 968
<b>Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG) (Note 17)</b>	<b>26 274</b>	<b>26 274</b>
<b>Capitaux propres hors FRBG (Note 19)</b>	<b>1 026 911</b>	<b>955 957</b>
Capital souscrit	64 836	64 836
Primes d'émission	254 541	254 541
Réserves	625 774	560 785
Report à nouveau (+ / -)	1	- 4 309
Résultat de l'exercice	81 759	80 104
<b>Total passif</b>	<b>10 044 352</b>	<b>9 474 189</b>

# Hors bilan

au 31 décembre 2006

En milliers d'euros	31/12/2006	31/12/2005
<b>Engagements donnés</b>	<b>1 554 988</b>	<b>1 470 880</b>
<b>Engagements de financement</b>	<b>1 305 386</b>	<b>1 225 226</b>
Engagements en faveur de la clientèle	1 305 386	1 225 226
<b>Engagements de garantie</b>	<b>244 766</b>	<b>245 654</b>
Engagements d'ordre d'établissements de crédit	367	1 332
Engagements d'ordre de la clientèle	244 399	244 322
<b>Engagements sur titres</b>	<b>4 836</b>	
Autres engagements donnés	4 836	
<b>Engagements reçus</b>	<b>1 583 006</b>	<b>1 248 731</b>
<b>Engagements de financement</b>		<b>80</b>
Engagements internes au Crédit Agricole		80
<b>Engagements de garantie</b>	<b>1 583 006</b>	<b>1 248 651</b>
Engagements reçus d'établissements de crédit	200 627	195 254
Engagements internes Crédit Agricole	287 860	296 715
Engagements reçus de la clientèle	1 094 519	756 682

# Compte de résultat

au 31 décembre 2006

En milliers d'euros	31/12/2006	31/12/2005
+ Intérêts et produits assimilés (Note 25)	414 145	394 112
- Intérêts et charges assimilées (Note 25)	231 049	215 122
+ Revenus des titres à revenu variable (Note 26)	23 887	20 493
+ Commissions (produits) (Note 27)	136 919	135 915
- Commissions (charges) (Note 27)	15 346	14 452
+ Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation (Note 28)	357	30
+ Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés (Note 29)	9 373	10 398
+ Autres produits d'exploitation bancaire	25 705	24 283
- Autres charges d'exploitation bancaire	1 761	1 262
<b>Produit net bancaire (Note 35)</b>	<b>362 230</b>	<b>354 395</b>
<b>- Charges générales d'exploitation</b>	<b>189 586</b>	<b>182 193</b>
Frais de personnel (Note 30.1)	122 428	113 924
Autres frais administratifs (Note 30.3)	67 158	68 269
<b>- Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations incorporelles et corporelles</b>	<b>14 988</b>	<b>15 221</b>
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	<b>157 656</b>	<b>156 981</b>
<b>+/- Coût du risque (Note 31)</b>	<b>- 41 409</b>	<b>- 32 725</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>116 247</b>	<b>124 256</b>
<b>+/- Résultat net sur actifs immobilisés (Note 32)</b>	<b>- 519</b>	<b>- 2 418</b>
<b>Résultat courant avant impôt</b>	<b>115 728</b>	<b>121 838</b>
+/- Résultat exceptionnel (Note 33)	- 1 751	- 19 040
- Impôt sur les bénéfices (Note 34)	32 218	43 286
+/- Dotations/Reprises de FRBG et provisions réglementées		20 592
<b>Résultat net</b>	<b>81 759</b>	<b>80 104</b>

## Note 1 > Cadre juridique et financier et faits caractéristiques de l'exercice

### A / Le cadre juridique et financier

**(Paragraphe IV.2 de l'annexe 1 du règlement 2000.03 du CRC)**

La Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire est une société coopérative à capital variable régie par le Livre V du Code Monétaire et Financier et la loi bancaire du 24 janvier 1984 relative au contrôle et à l'activité des établissements de crédit.

Sont rattachées à la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire 91 Caisses locales qui constituent des unités distinctes avec une vie juridique propre.

Les comptes individuels sont représentatifs des comptes de la Caisse régionale seule, tandis que les comptes consolidés, selon la méthode de l'Entité consolidante, intègrent également les comptes des Caisses locales et, le cas échéant, les comptes des filiales consolidables.

De par la loi bancaire, la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire est un établissement de crédit avec les compétences bancaires et commerciales que cela entraîne. Elle est soumise à la réglementation bancaire.

Au 31 décembre 2006, la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire fait partie, avec 40 autres Caisses régionales, du Groupe Crédit Agricole dont l'organe central, au titre de la loi bancaire, est Crédit Agricole SA. Les Caisses régionales détiennent la totalité du capital de la SAS Rue La Boétie, qui détient elle-même 54,73 % du capital de Crédit Agricole SA, cotée à la Bourse de Paris depuis le 14 décembre 2001.

Le solde du capital de Crédit Agricole SA est détenu par le public (y compris les salariés) à hauteur de 44,26 %.

Par ailleurs, Crédit Agricole SA détient 15 144 404 actions propres, soit 1,01 % du capital.

Pour sa part Crédit Agricole SA détient 25 % des Certificats Coopératifs d'Associés et/ou des Certificats Coopératifs d'Investissement émis par la Caisse régionale.

Crédit Agricole SA coordonne l'action des Caisses régionales et exerce, à leur égard, un contrôle administratif, technique et financier et un pouvoir de tutelle conformément au Code Monétaire et Financier. Du fait de son rôle d'organe central, confirmé par la loi bancaire, il a en charge de veiller à la cohésion du réseau et à son bon fonctionnement, ainsi qu'au respect, par chaque Caisse régionale, des normes de gestion. Il garantit leur liquidité et leur solvabilité. Par homothétie, les Caisses régionales garantissent le passif de Crédit Agricole SA à hauteur de leurs fonds propres.

### Mécanismes financiers internes au Crédit Agricole

L'appartenance de la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire au Groupe Crédit Agricole se traduit en outre par l'adhésion à un système de relations financières dont les règles de fonctionnement sont les suivantes :

#### 1.1. Comptes ordinaires des Caisses régionales

Les Caisses régionales ont un compte de trésorerie ouvert dans les livres de Crédit Agricole SA, qui enregistre les mouvements de fonds correspondant aux relations financières internes. Ce compte, qui peut être débiteur ou créancier, est présenté au bilan en "Opérations internes au Crédit Agricole - Comptes ordinaires".

#### 1.2. Comptes et avances à terme

Les ressources d'épargne (emprunts obligataires, bons et comptes à terme assimilés, comptes et plans d'épargne logement, comptes sur livrets, PEP, etc.) sont collectées par les Caisses régionales au nom de Crédit Agricole SA. Elles sont transférées à Crédit Agricole SA et figurent à ce titre à son bilan. Elles financent les avances faites aux Caisses régionales pour leur permettre d'assurer le financement de leurs prêts à moyen et long terme.

Quatre réformes financières internes successives ont été mises en œuvre. Elles ont permis de restituer aux Caisses régionales, sous forme d'avances dites "avances-miroir" (de durées et de taux identiques

aux ressources d'épargne collectées), 15 %, 25 % puis 33,33 % et enfin 50 % depuis le 31 décembre 2001, des ressources d'épargne qu'elles ont collectées et dont elles ont désormais la libre disposition.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2004, les marges financières issues de la collecte, partagées entre les Caisses régionales et Crédit Agricole SA, sont déterminées par l'utilisation de modèles de remplacement et l'application de taux de marché.

Par ailleurs, 50 % des crédits entrant dans le champ d'application des relations financières entre Crédit Agricole SA et la Caisse régionale peuvent être refinancés sous forme d'avances négociées à prix de marché auprès de Crédit Agricole SA.

Deux autres types d'avances sont à distinguer :

- les avances pour prêts bonifiés qui refinancent les prêts à taux réduits fixés par l'État : celui-ci verse à Crédit Agricole SA une bonification pour combler la différence entre le coût de la ressource et le taux des prêts ;

- les avances pour autres prêts qui refinancent à hauteur de 50 % (depuis le 31 décembre 2001) les prêts non bonifiés : ces avances de Crédit Agricole SA sont accordées aux Caisses régionales sur justification de leurs engagements et ne peuvent être affectées qu'à la réalisation des prêts pour lesquels un accord préalable a été obtenu. Elles sont reversées au fur et à mesure du remboursement des prêts accordés.

#### 1.3. Transfert de l'excédent des ressources monétaires des Caisses régionales

Les ressources d'origine monétaire des Caisses régionales (dépôts à vue, dépôts à terme et certificats de dépôts négociables) peuvent être utilisées par celles-ci au financement de leurs prêts. Les excédents sont obligatoirement transférés à Crédit Agricole SA où ils sont enregistrés dans des comptes ordinaires ou des comptes à terme parmi les "Opérations internes au Crédit Agricole".

#### 1.4. Placement des excédents de fonds propres des Caisses régionales auprès de Crédit Agricole SA

Les excédents peuvent être investis chez Crédit Agricole SA sous forme de placements de 3 à 7 ans dont toutes les caractéristiques sont celles des opérations interbancaires du marché monétaire.

#### 1.5. Opérations en devises

Crédit Agricole SA étant leur intermédiaire auprès de la Banque de France, les Caisses régionales s'adressent à elle pour leurs opérations de change.

#### 1.6. Comptes d'épargne à régime spécial

Les ressources d'épargne à régime spécial (comptes sur livrets, livrets d'épargne manuelle, d'épargne entreprise, d'épargne populaire, Codevi, comptes et plans d'épargne logement, plans d'épargne populaire, livrets jeune) sont collectées par les Caisses régionales pour le compte de Crédit Agricole SA, où elles sont obligatoirement centralisées. Crédit Agricole SA les enregistre à son bilan en "Comptes créditeurs de la clientèle".

#### 1.7. Titres à moyen et long terme émis par Crédit Agricole SA

Ceux-ci sont placés principalement par les Caisses régionales et figurent au passif du bilan de Crédit Agricole SA, en fonction du type de titres émis, en "Dettes représentées par un titre" ou "Provisions et dettes subordonnées".

## B / Les faits caractéristiques de l'exercice

Dans le cadre du développement à l'international du Groupe Crédit Agricole, les Caisses régionales ont accordé en décembre 2006 à la SAS Rue La Boétie une avance en compte courant rémunérée. L'avance consentie par les Caisses régionales sera capitalisée lors de l'augmentation de capital de la SAS Rue La Boétie pour un montant égal à la somme de la part souscrite par cette dernière dans l'augmentation de capital future de Crédit Agricole SA et au compte courant déjà détenu aujourd'hui. Le solde sera remboursé par la SAS Rue La Boétie.

Par ailleurs, compte tenu de la volonté des Caisses régionales de participer directement au plan de développement du groupe, la SAS Sacam International a été créée afin de porter les investissements communs des Caisses régionales à l'international. Le niveau de participation des Caisses régionales dans les filiales étrangères via la SAS Sacam International sera situé entre 5 et 10 %.

La Caisse régionale Centre Loire a pris part à ces opérations selon le schéma suivant :

- versement en décembre 2006 d'une avance en compte courant de 64,1 millions d'euros à la SAS Rue La Boétie,
- souscription en décembre 2006 à 1 874 346 actions (3,12 % du capital) de la SAS Sacam International, soit un montant total de 28,1 millions d'euros, dont 7,03 millions d'euros ont été libérés immédiatement.

D'autre part, la Caisse régionale Centre Loire a souscrit à des parts de titrisation sous forme de Crédit Default Swaps (CDS) pour un montant total de 202,5 millions d'euros.

## Note 2 > Principes et méthodes comptables

### A / Changement de méthode et de présentation des comptes

Les changements de méthode comptable et de présentation des comptes par rapport à l'exercice précédent concernent les points suivants :

- la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire applique l'avis CNC n° 2006-02 du 31 mars 2006 relatif à la comptabilisation des comptes et plans d'épargne logement. Les dispositions de cet avis relatives aux modalités de constitution de la provision ont été anticipées sur l'exer-

cice 2005, aussi les seuls changements sur l'exercice 2006 induits par le présent avis concernent l'information fournie en annexe (voir note 15 ci-après) ;

- la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire applique également à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2006 l'avis CNC n° 2006-05 relatif à la comptabilisation de l'imposition forfaitaire annuelle. Cet avis tire les conséquences comptables de la suppression de la déductibilité de l'imposition forfaitaire annuelle sur l'impôt sur les sociétés. Celle-ci devient une charge déductible du résultat imposable à compter du montant payé en 2006. En conséquence, cette charge est désormais comptabilisée dans la rubrique "Impôts et taxes". Ce changement de méthode comptable n'a pas d'impact significatif sur les comptes.

Par ailleurs, la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire n'a pas conclu, au cours de l'exercice 2006, de contrat de garantie financière assorti d'un droit de réutilisation. Aussi n'a-t-elle pas eu à appliquer l'avis CNC n° 2006-10 du 30 juin 2006 relatif à la comptabilisation des actifs donnés en garantie dans le cadre de ces contrats.

En application du règlement CRC 2005-04 du 31/12/2005, et afin d'assurer la comparaison avec les états financiers 2005, le terme "provisions pour risques et charges" utilisé dans les présents états financiers correspond au terme "provisions" dudit règlement, et les autres informations intégrant le terme "provision" correspondent au terme "dépréciation".

## B / Principes généraux retenus

Les états financiers de la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire sont établis dans le respect des principes comptables applicables aux établissements bancaires et conformément aux règles définies par Crédit Agricole SA, agissant en tant qu'organe central et chargée d'adapter les principes généraux aux spécificités du Groupe Crédit Agricole.

Compte tenu de l'intégration de ses Caisses locales dans le périmètre de consolidation, la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire publie des comptes individuels et des comptes consolidés.

### Note 2.1. Crédits à la clientèle

Les crédits à la clientèle sont inscrits au bilan à leur valeur nominale.

La Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire applique le règlement du CRC n° 2005-03 du 3 novembre 2005 modifiant le règlement CRC n° 2002-03 du 12 décembre 2002 sur le risque de crédit. En application de celui-ci, les créances présentant un risque d'impayé sont comptabilisées conformément aux règles suivantes :

#### - Créances saines

Sont qualifiées de créances saines les encours qui ne sont pas porteurs d'un risque de crédit avéré. Un risque de crédit est avéré dès lors qu'il est probable que l'établissement ne percevra pas tout ou partie des sommes dues au titre des engagements souscrits par la contrepartie conformément aux dispositions contractuelles initiales, nonobstant l'existence de garantie ou de caution.

#### - Créances restructurées

La Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire définit les créances restructurées comme étant des créances détenues auprès de contreparties présentant des difficultés financières telles que l'établissement de crédit est amené à modifier les caractéristiques initiales (durée, taux, etc.), afin de permettre aux contreparties d'honorer le paiement des échéances. Par conséquent, sont exclues des créances restructurées :

- les créances dont les caractéristiques ont été renégociées commercialement avec des contreparties ne présentant pas des problèmes d'insolvabilité,

- les créances dont le tableau d'amortissement théorique est modifié du fait de l'application d'une option ou clause contractuelle prévue initialement au contrat (exemple : pause et report d'échéance).

Le montant des créances restructurées détenues par la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire s'élève à 13 593 milliers d'euros.

Une décote a été comptabilisée lors de l'enregistrement de tels prêts pour un montant de 2 939 milliers d'euros.

#### - Créances douteuses

Ce sont les créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant un risque de crédit avéré correspondant à l'une des situations suivantes :

- lorsqu'il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins. Il ne peut être dérogé à cette règle que lorsque des circonstances particulières démontrent que les impayés sont dus à des causes non liées à la situation du débiteur,
- lorsque la situation d'une contrepartie présente des caractéristiques telles qu'indépendamment de l'existence de tout impayé on peut conclure à l'existence d'un risque avéré,
- s'il existe des procédures contentieuses entre l'établissement et sa contrepartie.

Les découverts sont qualifiés d'encours douteux au plus tard à l'issue d'une période de trois mois de dépassement continu des limites portées à la connaissance de la clientèle de particuliers et des limites résultant de convention de droit ou de fait entre le commerçant et la banque pour ses autres clientèles.

Parmi les encours douteux, la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire distingue les encours douteux compromis des encours douteux non compromis.

#### - Créances douteuses non compromises

Les créances douteuses non compromises sont les créances douteuses qui ne répondent pas à la définition des créances douteuses compromises.

#### - Créances douteuses compromises

Ce sont les créances douteuses dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lesquelles un passage en perte à terme est envisagé.

#### - Provisionnement du risque de crédit

Dès lors qu'un encours est douteux, la perte probable est prise en compte par

la Caisse régionale par voie de provision. Les pertes probables relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

Au titre des encours douteux et douteux compromis, la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire constitue les provisions correspondant aux pertes probables en valeur actualisée au taux d'intérêt d'origine des contrats.

Par ailleurs, la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire a également constaté au passif de son bilan des provisions pour risques et charges destinées à couvrir des risques sectoriels. Ces dernières visent à couvrir des risques précis pour lesquels il existe statistiquement ou historiquement une probabilité de non-recouvrement partiel, sur des encours non classés en douteux.

La Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire a également constaté au passif de son bilan des provisions pour risques et charges destinées à couvrir des risques crédit sur bases collectives, en s'inspirant des méthodologies développées pour son passage aux normes IFRS.

Ainsi ont été identifiées à l'aide du système de notation interne et pour chacun des 4 grands secteurs sur lesquels intervient la Caisse régionale (professionnels, entreprises, particuliers et agriculteurs) les créances non douteuses présentant les évolutions les plus dégradées depuis leur mise en place.

#### - Traitement des décotes et dépréciations

La décote constatée lors d'une restructuration de créance ou la dépréciation calculée sur une créance douteuse est enregistrée en coût du risque. Pour les créances restructurées en encours sains, cette décote est réintégrée sur la durée de vie dans la marge d'intérêt. Pour les créances restructurées ayant un caractère douteux et pour les créances douteuses non restructurées, les dotations et reprises de dépréciation pour risque de non-recouvrement sont inscrites en coût du risque. L'augmentation de la valeur comptable est liée à la reprise de dépréciation et à l'amortissement de la décote du fait du passage du temps qui sont inscrits dans la marge d'intérêt.

## Note 2.2. Opérations sur titres

Les règles relatives à la comptabilisation des opérations sur titres sont définies par le règlement 90-01 du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière modifié par le règlement 95-04 du CRBF, le règlement 2000-02 du Comité de la Réglementation Comptable et le règlement CRC n° 2005-01, ainsi que par le règlement 2002-03 du Comité de la Réglementation Comptable en matière de détermination du risque de crédit et du provisionnement concernant les titres à revenu fixe.

La répartition des titres entre les 4 catégories de portefeuille (transaction, placement, investissement et titres de l'activité de portefeuille) est faite en fonction de l'intention initiale d'utilisation des titres, intention identifiée dans le système d'information comptable dès leur acquisition.

### Titres de transaction

La Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire ne détient pas de titres classés dans cette catégorie pour des montants significatifs au 31 décembre 2006.

### Titres de placement

Cette catégorie concerne les titres qui ne sont pas inscrits parmi les autres catégories de titres.

Les titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais exclus.

Les cessions de titres sont réputées porter sur les titres de même nature souscrits à la date la plus ancienne.

La valeur d'inventaire est le prix de marché.

Les moins-values latentes constatées à l'arrêt comptable font l'objet de provision pour dépréciation.

La différence entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement d'un titre à revenu fixe est étalée de façon actuarielle sur la durée de vie résiduelle du titre.

### Titres d'investissement

Sont enregistrés en titres d'investissement les titres à revenu fixe assortis d'une échéance fixée qui ont été acquis ou reclassés dans cette catégorie avec l'intention manifeste de les détenir jusqu'à l'échéance. Ne sont comptabilisés également dans cette catégorie que les titres pour lesquels la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire dispose de la capacité de financement nécessaire pour continuer de les détenir jusqu'à leur échéance et n'est soumise à aucune contrainte existante juridique ou autre qui pourrait remettre en cause son intention de détenir ces titres jusqu'à leur échéance.

Les titres d'investissement sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais exclus. En ce qui concerne les titres à revenu fixe acquis ou souscrits à un prix différent de leur valeur de remboursement, il convient de suivre les mêmes règles que celles retenues pour les titres de placement.

Conformément aux règlements n° 90.01 et 95.04 et à l'instruction n° 94.05 de la Commission Bancaire, la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire n'a pas provisionné les moins-values latentes.

Toutefois, les moins-values peuvent être provisionnées lorsque, à la date d'arrêt des comptes, il existe un risque de contrepartie.

Les titres d'investissement sont soumis aux dispositions du règlement du CRC 2002-03 concernant l'identification du risque de crédit et le provisionnement des pertes avérées.

### Titres de l'activité de portefeuille

La Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire ne détient pas de titres classés dans cette catégorie pour des montants significatifs au 31 décembre 2006.

### Prix de marché

Le prix de marché auquel sont évaluées les cas échéant les différentes catégories de titres, est déterminé de la façon suivante :

- les titres négociés sur un marché actif sont évalués au cours le plus récent,
- si le marché sur lequel le titre est négocié n'est pas ou plus considéré comme actif ou si le titre n'est pas coté, la Caisse régionale détermine la valeur probable du titre de négociation concerné en utilisant des techniques de valorisation. En premier lieu, ces techniques font référence à des transactions récentes effectuées dans des conditions normales de concurrence. Le cas échéant, la Caisse régionale utilise des techniques de valorisation couramment employées par les intervenants sur le marché pour évaluer ces titres lorsqu'il a été démontré que ces techniques produisent des estimations fiables des prix obtenus dans des transactions sur le marché réel.

### Dates d'enregistrement

La Caisse régionale enregistre les titres classés en titres d'investissement à la date de règlement-livraison. Les autres titres, quelle que soit leur nature ou la catégorie dans laquelle ils sont classés, sont enregistrés à la date de négociation.

## Note 2.3. Parts dans les entreprises liées, titres de participation et autres titres détenus à long terme

- Les parts dans les entreprises liées sont les parts détenues dans des entreprises contrôlées de manière exclusive, incluses ou susceptibles d'être incluses par intégration globale dans un même ensemble consolidable.
- Les titres de participation sont des titres (autres que des parts dans une entreprise liée) dont la possession durable est estimée utile à l'activité de l'établissement de crédit.
- Les autres titres détenus à long terme correspondent à des investissements réalisés dans l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice, mais sans influencer la gestion de cette dernière, en raison du faible pourcentage des droits de vote détenus.

L'ensemble de ces titres est comptabilisé au coût historique. Les frais accessoires à l'achat et à la vente sont enregistrés en charges d'exploitation. A la clôture de l'exercice, ces titres peuvent ou non faire l'objet individuellement de provisions pour dépréciation lorsque leur valeur d'utilité est inférieure au coût historique.

La valeur d'utilité de ces titres représente ce que l'établissement accepterait de décaisser pour les acquérir, compte tenu de ses objectifs de détention. Les éléments qui peuvent être pris en compte pour l'estimation de la valeur d'utilité sont la rentabilité, actuelle ou attendue, les capitaux propres, les cours moyens de bourse des derniers mois.

## Note 2.4. Immobilisations

La Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire applique le règlement du CRC 2002-10 du 12 décembre 2002 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs.

Par conséquent, la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire applique à ce titre la méthode de comptabilisation des actifs par composants. Conformément aux dispositions de ce règlement, la base amortissable tient compte de l'éventuelle valeur résiduelle des immobilisations.

Par ailleurs, les éléments dont dispose la Caisse régionale sur la valeur de ses immobilisations lui permettent de conclure que des tests de dépréciation ne conduiraient pas à la modification de la base amortissable existante au 31 décembre 2006.

## Comptes individuels

Les composants et durées d'amortissement suivants ont été retenus par la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire.

Composant	Durée d'amortissement
Gros œuvre	25 à 40 ans
Agencement second œuvre	8 à 12 ans
Installations techniques	5 à 8 ans
Autres agencements	8 ans
Matériel informatique	4 à 5 ans (dégressif ou linéaire)
Matériel spécialisé	4 à 5 ans (dégressif ou linéaire)
Mobilier	8 à 12 ans

A l'exception des logiciels, les immobilisations incorporelles ne font pas l'objet d'amortissement. Le cas échéant, elles peuvent faire l'objet de provisions pour dépréciation.

### Note 2.5. Conventions de garantie internes

Aux termes de conventions de garantie conclues par les Caisses régionales de Crédit Agricole, au profit de Crédit Agricole SA, la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire est engagée dans la limite de ses fonds propres à couvrir une éventuelle insuffisance d'actifs de Crédit Agricole SA au bénéfice des tiers, créanciers de celle-ci.

A contrario, Crédit Agricole SA (dans le cadre de la mission qui lui a été confiée par le Code Monétaire et Financier) garantit la liquidité et la solvabilité des Caisses régionales.

A ce titre, il a été constitué par Crédit Agricole SA, au cours de l'exercice 2001, un "Fonds pour Risques Bancaires de Liquidité et de Solvabilité".

### Note 2.6. Engagements en matière de retraite, de pré-retraite, d'indemnités de fin de carrière

La Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire applique la recommandation n° 2003-R.01 du 1<sup>er</sup> avril 2003 relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires.

A ce titre, la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire provisionne ses engagements de retraite et avantages similaires relevant de la catégorie des régimes à prestations définies.

Les écarts actuariels étant passés immédiatement en résultat, le montant de la provision est égal à :

- la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clô-

ture, calculée selon la méthode actuarielle préconisée par la recommandation, - diminuée, le cas échéant, de la juste valeur des actifs du régime. Ceux-ci peuvent être représentés par une police d'assurance éligible. Dans le cas où l'obligation est totalement couverte par une telle police, la juste valeur de cette dernière est considérée comme étant celle de l'obligation correspondante (soit le montant de la dette actuarielle correspondante).

Le régime de retraite des salariés de la Caisse régionale étant celui de la MSA, à cotisations définies, celle-ci ne porte pas dans ses comptes d'engagements "retraite" mais enregistre en "Frais de personnel" le montant des cotisations correspondantes.

Le montant des engagements de la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire vis-à-vis des membres de son personnel ainsi que de ses mandataires sociaux, en ce qui concerne les indemnités et allocations en raison du départ à la retraite ou avantages similaires et la retraite chapeau sont pris en charge par Predica dans son contrat d'assurance. Par ailleurs, un contrat souscrit auprès d'Axa (prestations définies au sens de l'article 39 du CGI) permet de couvrir les engagements de retraite de certains salariés de la Caisse régionale issus de la fusion entre les Caisses régionales du Loiret, du Cher et de la Nièvre survenue en 1995.

### Note 2.7. Provision pour risques sur GIE d'investissement

La Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire constitue une provision spécifique pour pertes et charges liée à sa participation à certains GIE réalisant des opérations de financement par crédit-bail ou des opérations particulières afin de traduire la réalité financière de ces opérations. Cette provision d'exploitation sera reprise au fur et à mesure des suppléments d'impôts qu'acquitte la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire au cours des exercices ultérieurs, de manière à neutraliser l'impact de ces opérations sur le résultat net. La charge d'impôt intègre les conséquences de la Contribution Sociale sur les Bénéfices (CSB) mise en place par la loi de financement de la Sécurité Sociale pour 2000, égale à 3,3 % de l'impôt brut. Les taux d'impôts sur les sociétés à prendre en compte est ainsi de 33,33 % + CSB pour les exercices 2006 et suivants.

### Note 2.8. Impôt sur les bénéfices (charge fiscale)

D'une façon générale, seul l'impôt exigible est constaté dans les comptes individuels.

La charge d'impôt figurant au compte de résultat correspond à l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice et ne prend en compte aucun autre élément de fiscalité différée que celui cité à la note 2.7. Elle intègre les conséquences de la contribution additionnelle de 1,5 % et de la contribution sociale sur les bénéfices de 3,3 %.

### Note 2.9. Conversion des opérations en devises

Les créances et les dettes monétaires ainsi que les contrats de change à terme figurant en engagements hors bilan libellés en devises sont convertis au cours de marché en vigueur à la date d'arrêt ou au cours de marché constaté à la date antérieure la plus proche.

Les charges et les produits payés ou perçus sont enregistrés au cours du jour de la transaction ; les charges et produits courus mais non payés ou perçus sont convertis au cours de clôture.

Dans le cadre de l'application des règlements CRBF n° 89.01 et 89.02 et des instructions 89.04 et 89.05 de la Commission Bancaire, la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire a mis en place une comptabilité multi-devises lui permettant un suivi de sa position de change et la mesure de son exposition à ce risque.

### Note 2.10. Fonds pour Risques Bancaires Généraux (FRBG)

Sont enregistrées dans le compte "Fonds pour Risques Bancaires Généraux", dont les règles de fonctionnement sont décrites par le règlement 90.02 du CRBF, une provision couvrant des risques non avérés de crédit et de taux.

### Note 2.11. Instruments financiers à terme et conditionnels

La Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire utilise les swaps de taux d'intérêt ou de devises essentiellement aux fins suivantes :

- couverture du risque de taux d'intérêt affectant un élément ou un ensemble d'éléments homogènes. Ces contrats sont valorisés symétriquement à l'élément ou à l'ensemble d'éléments couverts,
- couverture des risques de taux global de l'établissement sur l'actif, le passif et le hors bilan. Les charges et les produits relatifs à ces contrats sont inscrits prorata temporis en compte de résultat.

Les engagements relatifs à ces opérations sont inscrits dans les comptes de hors bilan pour la valeur notionnelle des contrats : ce montant représente le volume des opérations en cours.

## Note 3 > Créances sur les établissements de crédit - analyse par durée résiduelle

Créances	Durée résiduelle				Total en principal	Créances rattachées	Total 31/12/2006	Total 31/12/2005
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans				
<b>Établissements de crédit</b>								
Comptes et prêts :								
- à vue	19 546				19 546	44	19 590	23 759
Prêts subordonnés				5 478	5 478	41	5 519	5 478
<b>Total</b>	<b>19 546</b>			<b>5 478</b>	<b>25 024</b>	<b>85</b>	<b>25 109</b>	<b>29 237</b>
<b>Valeurs nettes au bilan</b>							<b>25 109</b>	<b>29 237</b>
<b>Opérations internes au Crédit Agricole <sup>(1)</sup></b>								
Comptes ordinaires	48 403				48 403	24	48 427	27 147
Comptes et avances à terme	18 249	17 765	3 553		39 567	91	39 658	37 080
Prêts subordonnés				86 900	86 900	60	86 960	95 000
<b>Total</b>	<b>66 652</b>	<b>17 765</b>	<b>3 553</b>	<b>86 900</b>	<b>174 870</b>	<b>175</b>	<b>175 045</b>	<b>159 228</b>
<b>Valeurs nettes au bilan</b>							<b>175 045</b>	<b>159 228</b>

### Commentaires

Les prêts subordonnés et participatifs consentis aux établissements de crédit s'élèvent à 92 714 milliers d'euros. Les créances sur établissements de crédit ne sont pas éligibles au refinancement de la banque centrale.

<sup>(1)</sup> Opérations internes au Crédit Agricole : en matière de comptes et avances à terme, cette rubrique enregistre les placements monétaires réalisés par la Caisse régionale auprès de Crédit Agricole SA dans le cadre des Relations Financières Internes.

## Note 4 > Opérations avec la clientèle - analyse par durée résiduelle

Créances	Durée résiduelle				Total en principal	Créances rattachées	Total 31/12/2006	Total 31/12/2005						
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans										
<b>Opérations avec la clientèle</b>														
Créances commerciales	58 147	1 184			59 331	918	60 249	56 327						
Autres concours à la clientèle	913 171	1 136 686	2 978 196	3 480 086	8 508 139	76 650	8 584 789	8 137 730						
<b>Sous-total</b>	<b>971 318</b>	<b>1 137 870</b>	<b>2 978 196</b>	<b>3 480 086</b>	<b>8 567 470</b>	<b>77 568</b>	<b>8 645 038</b>	<b>8 194 057</b>						
Comptes ordinaires débiteurs	124 575				124 575	569	125 144	116 189						
Provisions							209 113	189 988						
<b>Valeurs nettes au bilan</b>							<b>1 095 893</b>	<b>1 137 870</b>	<b>2 978 196</b>	<b>3 480 086</b>	<b>8 692 045</b>	<b>78 137</b>	<b>8 561 069</b>	<b>8 120 259</b>

### Commentaires

Les prêts subordonnés et participatifs consentis à la clientèle s'élèvent à 235 milliers d'euros. Les encours restructurés au 31 décembre 2006 s'élèvent à 13 593 milliers d'euros.

L'encours de crédit PEL s'élève à 30 303 milliers d'euros et l'encours de crédit CEL s'élève à 77 764 milliers d'euros au 31 décembre 2006.

L'encours de collecte PEL s'élève à 1 878 783 milliers d'euros au 31 décembre 2006. L'encours de collecte des CEL s'élève à 346 934 milliers d'euros au 31 décembre 2006. Les encours de collecte de PEL et CEL ci-dessus sont souscrits par les clients de la Caisse régionale du Crédit Agricole Centre Loire et collectés pour le compte de Crédit Agricole SA dans le cadre des mécanismes financiers interne tels qu'indiqué dans la note 1.6..

## Note 4.1. > Opérations avec la clientèle - analyse par agents économiques

En milliers d'euros	31/12/2006					31/12/2005				
	Encours bruts	Encours douteux	Dont encours douteux compromis	Provisions sur encours douteux	Dont provisions sur encours douteux compromis	Encours bruts	Encours douteux	Dont encours douteux compromis	Provisions sur encours douteux	Dont provisions sur encours douteux compromis
Particuliers	4 048 373	96 669	58 377	75 078	49 191	3 770 364	82 444	47 100	71 830	47 100
Agriculteurs	1 002 750	39 377	23 095	28 203	20 627	1 011 686	39 092	22 815	27 720	19 146
Autres professionnels	1 204 543	71 909	41 458	50 428	37 007	1 166 128	66 923	38 207	48 971	34 987
Sociétés financières	80 632	818	388	742	342	46 859	204	203	161	161
Entreprises	1 643 738	66 712	36 442	53 983	32 817	1 587 364	56 559	35 117	40 768	23 696
Collectivités publiques	757 371	418		83		696 795	54	54	54	54
Autres agents économiques	32 774	1 360	689	597	486	31 050	776	595	483	423
<b>Total</b>	<b>8 770 183</b>	<b>277 263</b>	<b>160 449</b>	<b>209 114</b>	<b>140 470</b>	<b>8 310 246</b>	<b>246 052</b>	<b>144 091</b>	<b>189 987</b>	<b>125 567</b>

## Note 5 > Titres de transaction, de placement, d'investissement et titres de l'activité de portefeuille

74

En milliers d'euros	31/12/2006			31/12/2005	
	Transaction	Placement	Investissement	Total 31/12/2006	Total 31/12/2005
Effets publics et valeurs assimilées :					2 287
<b>Valeurs nettes au bilan</b>					<b>2 287</b>
Obligations et autres titres à revenu fixe :					
> Émis par organismes publics			13 338	13 338	13 365
> Autres émetteurs		23 731	114 460	138 191	124 398
- dont surcote restant à amortir			2 886	2 886	2 837
- dont décote restant à amortir			367	367	429
Créances rattachées		453	2 526	2 979	2 667
<b>Valeurs nettes au bilan</b>		<b>24 184</b>	<b>130 324</b>	<b>154 508</b>	<b>140 430</b>
Actions et autres titres à revenu variable	157	341 355		341 512	326 382
- dont actions propres	119			119	75
Provisions		101		101	13
<b>Valeurs nettes au bilan</b>	<b>157</b>	<b>341 254</b>		<b>341 411</b>	<b>326 369</b>
<b>Total net</b>	<b>157</b>	<b>365 438</b>	<b>130 323</b>	<b>495 919</b>	<b>469 086</b>

### Commentaires

#### Valeurs estimatives :

- la valeur estimée des plus-values latentes sur le portefeuille de titres de placement s'élève à 30 334 milliers d'euros au 31/12/2006, contre 24 005 milliers d'euros au 31/12/2005,
- la valeur estimative des titres de placement correspond au dernier cours de bourse.

Note 5.1. > **Titres de transaction, de placement, d'investissement et titres de l'activité de portefeuille (hors effets publics) : ventilation par grandes catégories de contrepartie**

En milliers d'euros	Encours nets 31/12/2006	Encours nets 31/12/2005
Administrations et banques centrales (y compris États)	11 126	11 115
Établissements de crédit	103 736	91 036
Sociétés financières	359 926	344 523
Collectivités locales	2 376	2 414
Entreprises, assurances et autres clientèles	18 635	17 636
<b>Valeurs nettes au bilan</b>	<b>495 800</b>	<b>466 724</b>

Note 5.2. > **Ventilation des titres cotés et non cotés à revenu fixe ou variable**

En milliers d'euros	31/12/2006				31/12/2005			
	Obligations et autres titres à revenu fixe	Effets publics et valeurs assimilées	Actions et autres titres à revenu variable	Total	Obligations et autres titres à revenu fixe	Effets publics et valeurs assimilées	Actions et autres titres à revenu variable	Total
Titres cotés	147 798		11	147 809	134 031	2 287	11	136 329
Titres non cotés <sup>(1)</sup>	3 731		341 382	345 113	3 731		326 296	330 027
Créances rattachées	2 979			2 979	2 667			2 667
Provisions			101	101			13	13
<b>Valeurs nettes au bilan</b>	<b>154 508</b>		<b>341 292</b>	<b>495 800</b>	<b>140 430</b>	<b>2 287</b>	<b>326 294</b>	<b>469 011</b>

**Commentaires**

<sup>(1)</sup> Dont OPCVM français de capitalisation : 315 385 milliers d'euros ; dont OPCVM étrangers de capitalisation : 25 897 milliers d'euros.

**La répartition de l'ensemble des OPCVM par nature est la suivante au 31 décembre 2006 :**

En millions d'euros	Valeur d'inventaire	Valeur liquidative
OPCVM monétaires	174	186
OPCVM obligataires	29	30
OPCVM actions	8	16
OPCVM autres	131	137
<b>Total</b>	<b>341</b>	<b>369</b>

Note 5.3. > **Effets publics, obligations et autres titres à revenu fixe : analyse par durée résiduelle**

En milliers d'euros	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Créances rattachées	Total 31/12/2006	Total 31/12/2005
Obligations et autres titres à revenu fixe	10 000	7 589	72 697	61 244	151 530	2 979	154 508	140 430
Effets publics et valeurs assimilées								2 287
<b>Valeurs nettes au bilan</b>	<b>10 000</b>	<b>7 589</b>	<b>72 697</b>	<b>61 244</b>	<b>151 530</b>	<b>2 979</b>	<b>154 508</b>	<b>142 717</b>

Note 6 > **Tableau des titres de participation et de filiales**

En milliers d'euros

Informations financières Filiales et participations	Quote-part du capital détenue (en pour- centage)	Valeurs comptables des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exer- cice écoulé	Résultats (bénéfice ou perte) du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
		Brutes	Nettes				
<b>Participations dont la valeur d'inventaire excède 1 % du capital de l'entité</b>		<b>368 421</b>	<b>366 440</b>	<b>75 804</b>			
<b>- Participations dans des établissements de crédit</b>							
SAS Rue La Boétie	2,87	291 372	291 372	64 582		767 590	21 991
<b>Autres parts dans les entreprises liées</b>							
Infor Centre	99,80	877	877		N/C	N/C	60
SAS Centre Loire Expansion	100	3 000	3 000		N/C	N/C	
SAS Centre Loire Immobilier	100	500	500	3 693	N/C	N/C	
SAS Centre Loire Investissement	100	3 000	3 000		N/C	N/C	
SAS Centre Loire Promotion	100	500	500	405	N/C	N/C	
<b>Autres titres de participations</b>							
Sacam Développement	3,16	23 059	23 059	7 124		40 128	608
Sacam International	3,12	28 115	28 115		N/C	N/C	
Crédit Agricole Titres	2,59	677	677		75 011	1 113	
Sacam Centre	20,88	671	671		N/C	N/C	
Vauban Développement Trans I	12,50	762	729		N/C	N/C	
Vauban Développement Trans III	10,81	2 440	2 440		N/C	N/C	
Apis	8,54	1 407	157		42 509	5 227	
Sacam Fireca	2,73	2 041	1 343			- 1 730	
FCPR CACI 2	1,33	2 000	2 000		N/C	N/C	
FCPR Mezzanis 2	1,33	2 000	2 000		N/C	N/C	
FCPR Sofimac Croissance	9,45	2 000	2 000		N/C	N/C	
FCPR Vauban 4	13,33	4 000	4 000		N/C	N/C	
<b>Participations dont la valeur d'inventaire est inférieure à 1 % du capital de l'entité</b>		<b>3 051</b>	<b>2 335</b>	<b>3 215</b>			
- Autres parts dans les entreprises liées		33	33				
- Autres titres de participations		3 018	2 302	3 215			20
<b>Total parts dans les entreprises liées et participations</b>		<b>371 472</b>	<b>368 775</b>	<b>79 019</b>			

## Note 6.1. > Valeur estimative des titres de participation

En milliers d'euros	31/12/2006		31/12/2005	
	Valeur au bilan	Valeur estimative	Valeur au bilan	Valeur estimative
<b>Parts dans les entreprises liées</b>				
- Titres non cotés	7 910		7 910	
- Avances consolidables	4 098		500	
- Créances rattachées	42		176	
<b>Sous-total parts dans les entreprises liées</b>	<b>12 050</b>	<b>12 367</b>	<b>8 586</b>	<b>8 894</b>
<b>Titres de participation</b>				
- Titres non cotés	363 564		325 008	
- Avances consolidables	74 921		15 611	
- Créances rattachées	222		178	
- Provisions	2 806		2 950	
<b>Sous-total titres de participation</b>	<b>435 900</b>	<b>927 681</b>	<b>337 847</b>	<b>600 317</b>
<b>Autres titres détenus à long terme</b>				
- Titres non cotés	1 056		1 402	
- Avances consolidables	2 942		3 110	
- Créances rattachées	15		19	
- Provisions	1 766		1 578	
<b>Sous-total autres titres détenus à long terme</b>	<b>2 247</b>	<b>3 234</b>	<b>2 953</b>	<b>2 052</b>
<b>Total</b>	<b>450 197</b>	<b>943 282</b>	<b>349 385</b>	<b>611 263</b>

## Note 7 > Variation de l'actif immobilisé

### Immobilisations financières

En milliers d'euros	31/12/2006			
	Valeur en début d'exercice	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions, échéances)	Valeur à la fin de l'exercice
<b>Parts dans les entreprises liées</b>	<b>8 410</b>	<b>3 598</b>		<b>12 008</b>
Valeurs brutes	7 910			7 910
Avances consolidables	500	3 598		4 098
<b>Titres de participation</b>	<b>337 669</b>	<b>102 654</b>	<b>4 642</b>	<b>435 680</b>
Valeurs brutes	325 008	38 560	4	363 564
Avances consolidables	15 611	64 219	4 909	74 921
Provisions	2 950	126	271	2 806
<b>Autres titres détenus à long terme</b>	<b>2 935</b>	<b>359</b>	<b>1 061</b>	<b>2 232</b>
Valeurs brutes	1 402		346	1 056
Avances consolidables	3 110	710	878	2 942
Provisions	1 578	351	163	1 765
<b>Créances rattachées</b>	<b>373</b>	<b>927</b>	<b>1 021</b>	<b>279</b>
<b>Valeurs nettes au bilan</b>	<b>349 385</b>	<b>107 538</b>	<b>6 725</b>	<b>450 197</b>

## Immobilisations corporelles et incorporelles

En milliers d'euros	31/12/2006			
	Valeur en début d'exercice	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions, échéances)	Valeur à la fin de l'exercice
<b>Immobilisations corporelles d'exploitation</b>	<b>52 633</b>	<b>2 736</b>	<b>6 869</b>	<b>48 499</b>
Valeurs brutes	128 847	14 394	7 901	135 340
Amortissements et provisions	76 214	11 658	1 032	86 841
<b>Immobilisations corporelles hors exploitation</b>	<b>543</b>			<b>543</b>
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>1 185</b>	<b>307</b>	<b>- 4</b>	<b>1 497</b>
Valeurs brutes	6 211	3 637	2 764	7 084
Amortissements et provisions	5 026	3 330	2 768	5 588
<b>Appels de fonds et avances aux SCI</b>	<b>473</b>			<b>473</b>
<b>Titres SCI d'exploitation</b>	<b>500</b>			<b>500</b>
<b>Valeurs nettes au bilan</b>	<b>55 334</b>	<b>3 043</b>	<b>6 865</b>	<b>51 512</b>

## Note 7.1. &gt; Actions propres

Les Certificats Coopératifs d'Investissement auto-détenus sont conservés à l'actif du bilan.

Le montant des actions propres détenues par le Crédit Agricole Centre Loire au 31 décembre 2006 est de 119 062 euros sur la base du cours de bourse de 59 euros, soit 2 018 titres. Durant l'exercice, il a été acheté 2 981 titres et vendu 2 051 titres. Il

est précisé que la Caisse régionale a déjà mis en œuvre un programme de rachat de ses propres Certificats Coopératifs d'Investissement, suivant autorisation de l'Assemblée Générale ordinaire des sociétaires du 31 mars 2006. Ce programme précédent, qui avait pour objectifs la régularisation des cours et les interventions en fonction des situations de marché, envisageait un montant maximal de 8 567 724 euros,

pour une fourchette de cours d'intervention situé entre 100 euros, prix maximal d'achat, et 25 euros (hors frais) prix minimal de revente.

Il est rappelé par ailleurs que la Caisse régionale dispose d'un contrat de liquidité avec Crédit Agricole SA conformément à la chartre de l'AFEI approuvée par l'AMF.

78

## Note 8 &gt; Autres actifs et comptes de régularisation

En milliers d'euros	31/12/2006	31/12/2005
<b>Autres actifs<sup>(1)</sup></b>	<b>52 288</b>	<b>55 533</b>
- Instruments conditionnels achetés	753	161
- Comptes de règlement et de stocks	487	907
- Débiteurs divers	51 048	54 464
<b>Compte de régularisation</b>	<b>130 314</b>	<b>146 454</b>
- Comptes d'encaissement et de transfert <sup>(1)</sup>	49 440	61 978
- Comptes d'ajustement et comptes d'écart	8	7
- Produits à recevoir et charges constatées d'avance	79 075	81 288
- Autres comptes de régularisation	1 793	3 183
<b>Valeurs nettes au bilan</b>	<b>182 602</b>	<b>201 987</b>

<sup>(1)</sup> Les montants sont indiqués en net et incluent les créances rattachées.

## Note 9 > Provisions inscrites en déduction de l'actif

En milliers d'euros	Solde au 31/12/2005	Dotation	Reprises et utilisations	Désactua- lisation	Autres mouvements	Solde au 31/12/2006
<b>Provisions déduites de l'actif</b>						
- Sur créances clientèle	189 988	103 707	- 83 470	- 1 112		209 113
- Sur portefeuilles titres (place- ment, TAP et investissement)	13	2 541	- 2 453			101
- Sur participations et autres titres détenus à long terme	4 528	477	- 433			4 572
- Autres	1 295	22	- 51		- 1	1 265
<b>Total des provisions - Actif</b>	<b>195 822</b>	<b>106 747</b>	<b>- 86 407</b>	<b>- 1 112</b>	<b>- 1</b>	<b>215 051</b>

## Note 10 > Dettes envers les établissements de crédit - analyse par durée résiduelle

En milliers d'euros

Dettes	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total 31/12/2006	Total 31/12/2005
<b>Établissement de crédit</b>								
Comptes et emprunts :								
- à vue	397				397		397	5 476
<b>Total</b>	<b>397</b>				<b>397</b>		<b>397</b>	<b>5 476</b>
<b>Valeurs au bilan</b>							<b>397</b>	<b>5 476</b>
<b>Opérations internes au Crédit Agricole<sup>(1)</sup></b>								
Comptes ordinaires	358 997				358 997	534	359 531	462 128
Comptes et avances à terme	679 632	1 172 027	2 061 551	1 803 511	5 716 721	12 967	5 729 688	5 507 455
<b>Total</b>	<b>1 038 629</b>	<b>1 172 027</b>	<b>2 061 551</b>	<b>1 803 511</b>	<b>6 075 718</b>	<b>13 501</b>	<b>6 089 219</b>	<b>5 969 582</b>
<b>Valeurs au bilan</b>							<b>6 089 219</b>	<b>5 969 582</b>

<sup>(1)</sup> Opérations internes au Crédit Agricole : ce poste est constitué pour une large part des avances accordées par Crédit Agricole SA et nécessaires au financement de l'encours des prêts sur avances octroyés par la Caisse régionale (Cf. Cadre Juridique et Financier).

## Note 11 > Comptes créditeurs de la clientèle - analyse par durée résiduelle

En milliers d'euros

Dettes	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total 31/12/2006	Total 31/12/2005
<b>Comptes créditeurs de la clientèle</b>								
Comptes ordinaires créditeurs	2 052 402				2 052 402	63	2 052 465	1 901 161
Comptes d'épargne à régime spécial :	44 088				44 088		44 088	33 130
- à vue	44 088				44 088		44 088	33 130
Autres dettes envers la clientèle :	78 725	26 812	145 798	9 175	260 510	1 906	262 416	150 298
- à terme	78 725	26 812	145 798	9 175	260 510	1 906	262 416	150 298
<b>Total</b>	<b>2 175 215</b>	<b>26 812</b>	<b>145 798</b>	<b>9 175</b>	<b>2 357 000</b>	<b>1 969</b>	<b>2 358 970</b>	<b>2 084 589</b>
<b>Valeur au bilan</b>							<b>2 358 970</b>	<b>2 084 589</b>

## Note 11.1. > Comptes créditeurs de la clientèle par agents économiques

En milliers d'euros

	31/12/2006	31/12/2005
- Particuliers	1 325 651	1 204 132
- Agriculteurs	220 501	193 218
- Autres professionnels	177 075	150 959
- Sociétés financières	1 945	1 546
- Entreprises	522 963	418 470
- Collectivités publiques	23 506	40 515
- Autres agents économiques	87 329	75 749
<b>Total</b>	<b>2 358 970</b>	<b>2 084 589</b>

## Note 12 > Dettes représentées par un titre : analyse par durée résiduelle

En milliers d'euros

Dettes	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total 31/12/2006	Total 31/12/2005
<b>Dettes représentées par un titre</b>								
Bons de caisse								7
Titres de créances négociables :	73 498	30 531	8 652		112 681	534	113 215	32 627
- émis en France <sup>(1)</sup>	73 498	30 531	8 652		112 681	534	113 215	32 627
<b>Total</b>	<b>73 498</b>	<b>30 531</b>	<b>8 652</b>		<b>112 681</b>	<b>534</b>	<b>113 215</b>	<b>32 634</b>
<b>Valeurs au bilan</b>							<b>113 215</b>	<b>32 634</b>

<sup>(1)</sup> Les émissions de TCN de Caisses régionales sont réputées être faites en France.

## Note 13 > Autres passifs et comptes de régularisation

En milliers d'euros	31/12/2006	31/12/2005
<b>Autres passifs<sup>(1)</sup></b>	<b>66 274</b>	<b>27 972</b>
- Instruments conditionnels vendus	15	
- Compte de règlement	849	689
- Crédoeurs divers	35 156	25 708
- Versements restant à effectuer sur titres	30 254	1 575
- Autres		
<b>Comptes de régularisation</b>	<b>67 783</b>	<b>107 404</b>
- Comptes d'encaissement et de transfert <sup>(2)</sup>	2 693	3 061
- Pertes latentes et gains à étaler sur instruments financiers	424	450
- Produits constatés d'avance et charges à payer	60 467	103 119
- Autres comptes de régularisation	4 199	774
<b>Valeurs au bilan</b>	<b>134 057</b>	<b>135 377</b>

<sup>(1)</sup> Les montants incluent les dettes rattachées.

<sup>(2)</sup> Les montants sont indiqués en net.

## Note 14 > Provisions pour risques et charges

En milliers d'euros	Solde au 31/12/2005	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Autres mouvements	Solde au 31/12/2006
Provisions pour engagements de retraite et assimilés		1 461	1 461			
Provisions pour autres engagements sociaux	1 375	237	153	52	13	1 420
Provisions pour risques d'exécution des engagements par signature	1 674	6 408		201		7 881
Provisions pour risques fiscaux <sup>(1)</sup>	26			26		
Provisions pour risques de crédit <sup>(2)</sup>	75 857	1 246	468			76 635
Provisions pour litiges et garanties de passif	5 840	1 215	284	381		6 389
Provisions pour risque de déséquilibre du contrat épargne logement (Note 15)	21 770	2 690		9 130		15 330
Provisions pour risques opérationnels	12 646	6 221	9	1 615		17 243
Autres provisions pour risques et charges <sup>(3)</sup>	3 145	3 284	1 223	63	- 13	5 130
<b>Valeurs au bilan</b>	<b>122 332</b>	<b>22 761</b>	<b>3 598</b>	<b>11 468</b>	<b>0</b>	<b>130 028</b>

<sup>(1)</sup> Provisions couvrant des redressements fiscaux déjà notifiés.

<sup>(2)</sup> Ces provisions couvrent les risques sectoriels et sont également établies sur base collective à partir notamment des estimations découlant des modèles Bâle II.

<sup>(3)</sup> Y compris les provisions pour risques sur GIE d'investissement.

## Note 15 &gt; Épargne logement

Une provision est constituée afin de couvrir les engagements aux conséquences défavorables des contrats épargne logement. Ces engagements sont relatifs, d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée et, d'autre part, à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne logement à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat. Cette provision est calculée par génération de plan épargne logement et pour l'ensemble des comptes d'épargne logement, sachant qu'il n'y a pas de compensation possible entre les engagements relatifs à des générations différentes.

Les engagements sont établis en prenant en compte, notamment :

- le comportement des souscripteurs, ainsi que l'estimation du montant et de la durée des emprunts qui seront mis en place dans le futur. Ces estimations sont établies à partir d'observations historiques de longue période ;
- la courbe des taux observables sur le marché et ses évolutions raisonnablement anticipées.

Les modalités de calcul de cette provision mise en œuvre par le groupe Crédit Agricole ont été établies en conformité avec l'avis CNC n° 2006-12 du 31 mars 2006 sur la comptabilisation des comptes et plans d'épargne logement.

**Encours collectés au titre des comptes et plans d'épargne logement sur la phase d'épargne**

En millions d'euros	31/12/2006	31/12/2005
<b>Plans d'épargne logement (base retenue) :</b>		
Ancienneté de moins de 4 ans	98	679
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	839	167
Ancienneté de plus de 10 ans	892	1 046
<b>Total plans d'épargne logement</b>	<b>1 829</b>	<b>1 892</b>
<b>Total comptes épargne logement</b>	<b>346</b>	<b>354</b>
<b>Total encours collectés au titre des contrats épargne logement</b>	<b>2 175</b>	<b>2 246</b>

L'ancienneté est déterminée par rapport à la date de milieu d'existence de la génération des plans à laquelle ils appartiennent. Les encours de collecte sont des encours hors prime d'État.

**Encours de crédits octroyés au titre des comptes et plans d'épargne logement**

En millions d'euros	31/12/2006	31/12/2005
<b>Plans d'épargne logement</b>	<b>79</b>	<b>81</b>
<b>Comptes épargne logement</b>	<b>333</b>	<b>321</b>
<b>Total encours de crédits en vie octroyés au titre des contrats épargne logement</b>	<b>412</b>	<b>402</b>

**Provisions au titre des comptes et plans d'épargne logement**

En millions d'euros	31/12/2006	31/12/2005
<b>Plans d'épargne logement</b>		
Ancienneté de moins de 4 ans	1	2
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	1	
Ancienneté de plus de 10 ans	7	16
<b>Total plans d'épargne logement</b>	<b>9</b>	<b>18</b>
<b>Total comptes épargne logement</b>	<b>6</b>	<b>4</b>
<b>Total provision au titre des contrats épargne logement</b>	<b>15</b>	<b>22</b>

L'ancienneté est déterminée par rapport à la date de milieu d'existence de la génération des plans à laquelle ils appartiennent.

En milliers d'euros	31/12/2005	Dotations	Reprises	31/12/2006
Plans d'épargne logement	17 990		9 060	8 930
Comptes épargne logement	3 780	2 690	70	6 400
<b>Total provision au titre des contrats épargne logement</b>	<b>21 770</b>	<b>2 690</b>	<b>9 130</b>	<b>15 330</b>

## Note 16 > Engagements sociaux : avantages postérieurs à l'emploi, régimes à prestations définies

### Variations de la dette actuarielle

	31/12/2006	31/12/2005
<b>Dette actuarielle au 31/12/2005</b>	<b>32 900</b>	<b>26 816</b>
<b>Coût des services rendus sur la période</b>	<b>1 523</b>	<b>1 159</b>
Effet de l'actualisation	852	1 454
<b>Prestations versées</b>	<b>- 1 195</b>	<b>- 1 098</b>
Gains/pertes actuariels	4 438	4 569
<b>Dette actuarielle au 31/12/2006</b>	<b>38 518</b>	<b>32 900</b>

### Détail de la charge comptabilisée au compte de résultat

	31/12/2006	31/12/2005
Coût des services rendus sur l'exercice	1 523	1 159
Effet de l'actualisation	852	1 454
Rendement attendu des actifs sur la période	- 1 314	- 908
Amortissement du coût des services passés	813	- 118
Gains pertes/actuariels		2 333
Autres gains et pertes	66	- 1 305
<b>Charge nette comptabilisée au compte de résultat</b>	<b>1 940</b>	<b>2 615</b>

### Variations de la juste valeur des actifs des régimes

	31/12/2006	31/12/2005
<b>Juste valeur des actifs/droits à remboursement au 31/12/2005</b>	<b>32 881</b>	<b>21 895</b>
Rendement attendu des actifs	1 314	906
Gains/pertes actuariels sur les actifs du régime	3 476	2 234
Cotisations de l'employeur	2 098	7 650
Cotisations de l'employé		
Modification/Réduction/Liquidation de plan		1 305
Acquisition, cession (modification périmètre consolidation)		- 31
Indemnités de cessation d'activité		
Prestations versées	- 1 195	- 1 078
<b>Juste valeur des actifs/droits à remboursement au 31/12/2006</b>	<b>38 574</b>	<b>32 881</b>

### Variations de la provision

	31/12/2006	31/12/2005
<b>Provisions/actifs au 31/12/2005</b>	<b>- 102</b>	<b>- 5 106</b>
Cotisations de l'employeur	2 098	7 650
Acquisition, cession (modification périmètre consolidation)		- 31
Paiements directs de l'employeur		
Charge nette comptabilisée au compte de résultat	- 1 940	- 2 615
<b>Provisions/actif au 31/12/2006</b>	<b>56</b>	<b>- 102</b>

### Rendement des actifs des régimes

Rendement des actifs des régimes sur 2006			
Indemnités de fin de carrière	Retraite des Présidents	Retraite des cadres dirigeants	Contrat tiers sur engagement de retraite
4,00	4,05	4,00	4,30

### Hypothèses actuarielles utilisées

Taux d'actualisation sur 2006			
Indemnités de fin de carrière	Retraite des Présidents	Retraite des cadres dirigeants	Contrat tiers sur engagement de retraite
3,90	3,41	3,57	4,30

### Définitions

**Les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi** désignent les accords formalisés ou non formalisés en vertu desquels une entreprise verse des avantages postérieurs à l'emploi à un ou plusieurs membres de son personnel.

**Les régimes à prestations définies** désignent les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi autres que les régimes à cotisations définies

### Composition des actifs des régimes

Les actifs des régimes sont constitués de polices d'assurances éligibles :

- Predica : pour nos indemnités de fin de carrière, les engagements de retraite,
- Axa : contrat tiers sur engagement de retraite.

Note 17 > **Fonds pour Risques Bancaires Généraux**

En milliers d'euros	31/12/2006	31/12/2005
Risque crédit	15 549	15 549
Risque de taux	10 725	10 725
<b>Valeurs au bilan</b>	<b>26 274</b>	<b>26 274</b>

Note 18 > **Dettes subordonnées : analyse par durée résiduelle**

En milliers d'euros	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Montant 31/12/2006	Montant 31/12/2005
<b>Dettes subordonnées</b>								
Dettes subordonnées à terme				10 000	10 000	5	10 005	
C/C bloqués des Caisses locales		16 823	72 643	59 822	149 288	5 988	155 276	141 968
<b>Valeurs au bilan</b>		<b>16 823</b>	<b>72 643</b>	<b>69 822</b>	<b>159 288</b>	<b>5 993</b>	<b>165 281</b>	<b>141 968</b>

**Commentaires**

Le montant des charges relatives aux dettes subordonnées s'élève à 5 988 milliers d'euros.

Note 19 > **Variation des capitaux propres (avant répartition)**

En milliers d'euros	Capitaux propres				
	Capital	Primes et réserves	Report à nouveau	Résultat	Total des capitaux propres
<b>Solde au 31 décembre 2005</b>	<b>64 836</b>	<b>815 326</b>	<b>- 4 309</b>	<b>80 104</b>	<b>955 957</b>
Dividendes ou intérêts aux parts sociales versés au titre de 2005				- 10 804	- 10 804
Affectation du résultat social 2005		64 990	4 310	- 69 300	
Résultat de l'exercice 2006				81 759	81 759
Autres variations					
<b>Solde au 31 décembre 2006</b>	<b>64 836</b>	<b>880 315</b>	<b>1</b>	<b>81 759</b>	<b>1 026 911</b>

Note 20 > **Composition des fonds propres**

En milliers d'euros	31/12/2006	31/12/2005
<b>Capitaux propres</b>	<b>1 026 911</b>	<b>955 957</b>
Fonds pour Risques Bancaires Généraux	26 274	26 274
Dettes subordonnées	165 281	141 968
<b>Total des fonds propres</b>	<b>1 218 468</b>	<b>1 124 199</b>

## Note 21 > Opérations à terme en devises non dénouées

En milliers d'euros	31/12/2006		31/12/2005	
	à recevoir	à livrer	à recevoir	à livrer
<b>Opérations de change</b>				
<b>Opérations de change à terme</b>	<b>15 609</b>	<b>15 601</b>	<b>13 397</b>	<b>13 393</b>
Devises	7 756	7 756	6 818	6 818
Euros	7 853	7 845	6 579	6 575
<b>Total</b>	<b>15 609</b>	<b>15 601</b>	<b>13 397</b>	<b>13 393</b>

## Note 22 > Opérations sur instruments financiers à terme

En milliers d'euros	Opérations de couverture	Opérations autres que de couverture	Total	
			31/12/2006	31/12/2005
<b>Type d'opération</b>				
<b>Opérations fermes</b>				
<b>Opérations de gré à gré</b>				
- Swaps de taux d'intérêt	1 684 329		1 684 329	1 644 996
<b>Opérations conditionnelles</b>				
<b>Opérations sur marchés organisés</b>				
- Instruments de taux de change à terme conditionnels : achetés	1 211		1 211	
- Instruments de taux de change à terme conditionnels : vendus	1 211		1 211	
<b>Opérations de gré à gré</b>				
- Instruments de taux d'intérêts à terme conditionnels : achetés	41 345		41 345	12 797
- Contrat de dérivés de crédit : vendus <sup>(1)</sup>		202 532	202 532	
<b>Total</b>	<b>1 728 096</b>	<b>202 532</b>	<b>1 930 628</b>	<b>1 657 793</b>

<sup>(1)</sup> Cf. 1.B Faits caractéristiques de l'exercice.

## Note 22.1. > Opérations sur instruments financiers à terme : encours notionnels par durée résiduelle

En milliers d'euros	Répartition par durée restant à courir								
	Total			Dont opérations effectuées de gré à gré			Dont opérations sur marchés organisés et assimilés		
	≤ 1 an	> 1 ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 ≤ 5 ans	> 5 ans
Swaps de taux d'intérêt	214 170	1 132 865	337 294	214 170	1 132 865	337 294			
Instruments taux de change à terme conditionnel	2 422						2 422		
Caps, floors, collars	4 250	16 615	20 480	4 250	16 615	20 480			
Autres		202 532			202 532				
<b>Sous-total</b>	<b>220 842</b>	<b>1 352 012</b>	<b>357 774</b>	<b>218 420</b>	<b>1 352 012</b>	<b>357 774</b>	<b>2 422</b>		
Opérations de change à terme	31 211			31 211					
<b>Total général</b>	<b>252 053</b>	<b>1 352 012</b>	<b>357 774</b>	<b>249 631</b>	<b>1 352 012</b>	<b>357 774</b>	<b>2 422</b>		

## Note 22.2. &gt; Instruments financiers à terme : juste valeur

En milliers d'euros	31/12/2006	
	Total juste valeur	Encours notionnel
Swaps de taux d'intérêt	32 512	1 684 329
Caps	788	41 345
Contrats de dérivés de crédit	24	202 532
Instruments de taux de change		2 422
<b>Total général</b>	<b>33 324</b>	<b>1 930 628</b>

## Note 22.3. &gt; Information sur les swaps

## Ventilation des contrats d'échange de taux d'intérêt

En milliers d'euros	Micro-couverture	Macro-couverture
Contrats d'échange de taux	466 217	1 218 112

## Note 23 &gt; Informations relatives au risque de contrepartie sur produits dérivés

86

L'exposition de l'établissement aux risques de contrepartie sur les instruments à terme et optionnels sur taux d'intérêt, change, matières premières et métaux précieux peut être mesurée par la valeur de marché de ces instruments et par le risque de crédit potentiel résultant de l'application de facteurs de majoration (add-on) réglementaires, fonction de la durée résiduelle et de la nature des contrats.

En milliers d'euros	Établissements financiers de l'OCDE	Groupe Crédit Agricole	Autres contreparties
Opérations sur instruments de taux d'intérêt	63 074	1 455 410	207 190
Opérations sur instruments de taux de change		33 633	
Opérations sur autres instruments		202 532	

## Note 24 &gt; Engagements donnés aux entreprises liées

La lettre de garantie donnée par la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire à Crédit Agricole SA s'élève à 945 millions d'euros.

# Notes sur le compte de résultat

## Note 25 > Produits nets d'intérêts et revenus assimilés

En milliers d'euros	31/12/2006	31/12/2005
<b>Produits d'intérêts :</b>	<b>414 145</b>	<b>394 112</b>
- Sur opérations avec les établissements de crédit	2 913	1 672
- Sur opérations internes au Crédit Agricole	15 603	12 793
- Sur opérations avec la clientèle	374 037	352 792
- Sur obligations et autres titres à revenu fixe	6 585	5 488
- Autres intérêts et produits assimilés	15 007	21 367
<b>Charges d'intérêts :</b>	<b>231 049</b>	<b>215 122</b>
- Sur opérations avec les établissements de crédit	76	67
- Sur opérations internes au Crédit Agricole	217 125	206 378
- Sur opérations avec la clientèle	11 454	8 065
- Sur obligations et autres titres à revenu fixe	2 394	612
<b>Total produits nets d'intérêts et revenus assimilés</b>	<b>183 096</b>	<b>178 990</b>

## Note 26 > Revenus des titres

En milliers d'euros	31/12/2006		31/12/2005	
	Titres à revenu fixe	Titres à revenu variable	Titres à revenu fixe	Titres à revenu variable
Titres de participation et parts dans les entreprises liées		23 887		20 493
Titres de placement	1 285		215	
Titres d'investissement	5 300		5 272	
<b>Total</b>	<b>6 585</b>	<b>23 887</b>	<b>5 487</b>	<b>20 493</b>

## Note 27 > Produit net des commissions

En milliers d'euros	31/12/2006			31/12/2005			
	Type de commissions	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
- Sur opérations avec les établissements de crédit		314	86	228	393	102	291
- Sur opérations internes au Crédit Agricole		19 984	5 816	14 168	20 890	5 383	15 507
- Sur opérations avec la clientèle		38 673	451	38 222	40 902	436	40 466
- Sur opérations sur titres					3		3
- Sur opérations de change		106	1	105	110		110
- Sur prestations de services financiers <sup>(1)</sup>		77 728	8 724	69 004	73 616	8 531	65 085
- Dotations/Reprises risques et charges		114	269	- 155			
<b>Total</b>		<b>136 919</b>	<b>15 346</b>	<b>121 573</b>	<b>135 915</b>	<b>14 452</b>	<b>121 463</b>

<sup>(1)</sup> Dont prestations d'assurance-vie : 11 675 milliers d'euros.

Note 28 > **Solde des opérations sur portefeuilles de négociations**

En milliers d'euros	31/12/2006	31/12/2005
Solde des opérations sur titres de transaction	22	- 7
Solde des opérations sur instruments financiers à terme	119	- 161
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés	216	198
<b>Solde des opérations sur portefeuille de négociation</b>	<b>357</b>	<b>30</b>

Note 29 > **Gains ou pertes sur opérations du portefeuille de placement**

En milliers d'euros	31/12/2006	31/12/2005
<b>Titres de placement</b>		
Dotations aux provisions	2 541	1 558
Reprises de provisions	2 453	1 560
<b>Dotation ou reprise nette aux provisions</b>	<b>- 88</b>	<b>2</b>
Plus-values de cession réalisées	11 939	10 705
Moins-values de cession réalisées	2 478	309
<b>Solde des plus et moins-values de cession réalisées</b>	<b>9 461</b>	<b>10 396</b>
<b>Solde des opérations sur titres de placement</b>	<b>9 373</b>	<b>10 398</b>

Note 30 > **Charges générales d'exploitation****Note 30.1. Frais de personnel**

En milliers d'euros	31/12/2006	31/12/2005
<b>Frais de personnel</b>		
Salaires et traitements <sup>(1)</sup>	69 373	60 582
Charges sociales :	33 717	37 155
- Dont cotisations au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à cotisations définies	9 517	14 877
- Intéressement	12 284	9 429
- Participation	1 316	3 242
- Impôts et taxes sur rémunérations	8 454	7 667
- Transfert de charges	- 2 716	- 4 150
<b>Total des frais de personnel</b>	<b>122 428</b>	<b>113 924</b>

<sup>(1)</sup> Les refacturations de charges de frais de personnel sont déduites du poste "Salaires et traitements".

**Note 30.2. Effectif par catégorie (effectif moyen du personnel en activité au prorata de l'activité)**

Catégories de personnel	31/12/2006	31/1/2005
Cadres	442	409
TAU	896	849
Employés	789	772
<b>Total</b>	<b>2 127</b>	<b>2 030</b>

Le montant des indemnités et salaires bruts versés aux administrateurs de la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire et aux mandataires sociaux en 2006 est de 491 935 euros brut (CSG-RDS inclus).

Le montant des avances et crédits accordés aux administrateurs de la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire et aux mandataires sociaux s'élèvent au 31/12/2006 à 1 951 446 euros.

### Note 30.3. Autres frais administratifs

En milliers d'euros	31/12/2006	31/12/2005
Impôts et taxes	5 668	6 160
Services extérieurs	61 804	62 648
Autres frais administratifs	- 314	- 539
<b>Total des frais administratifs</b>	<b>67 158</b>	<b>68 269</b>

### Note 31 > Coût du risque

En milliers d'euros	31/12/2006	31/12/2005
<b>Dotations aux provisions</b>	<b>- 121 399</b>	<b>- 165 698</b>
Provisions sur créances douteuses	- 104 521	- 158 552
Autres provisions <sup>(1)</sup>	- 16 878	- 7 146
<b>Reprises de provisions</b>	<b>89 573</b>	<b>143 261</b>
Reprises de provisions sur créances douteuses	86 121	138 043
Autres reprises de provisions <sup>(1)</sup>	3 452	5 218
<b>Variation des provisions</b>	<b>- 31 826</b>	<b>- 22 437</b>
Pertes sur créances douteuses irrécouvrables non provisionnées <sup>(2)</sup>	- 851	- 535
Pertes sur créances douteuses irrécouvrables provisionnées <sup>(3)</sup>	- 7 857	- 9 911
Décote sur prêts restructurés	- 1 660	- 1 121
Récupérations sur créances amorties	785	1 279
<b>Coût du risque</b>	<b>- 41 409</b>	<b>- 32 725</b>

<sup>(1)</sup> L'intégralité du poste correspond à la couverture de risques provisionnés au passif.

<sup>(2)</sup> Dont 133 milliers d'euros sur les créances douteuses compromises.

<sup>(3)</sup> Dont 7 208 milliers d'euros sur les créances douteuses compromises.

Note 32 > **Résultat net sur actifs immobilisés**

En milliers d'euros	31/12/2006	31/12/2005
<b>Immobilisations financières</b>		
<b>Dotations aux provisions :</b>	<b>477</b>	<b>2 415</b>
- Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	477	2 415
<b>Reprises de provisions</b>	<b>433</b>	<b>597</b>
- Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	433	597
<b>Dotation ou reprise nette aux provisions</b>	<b>- 44</b>	<b>- 1 818</b>
- Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	- 44	- 1 818
<b>Plus-values de cession réalisées</b>		<b>39</b>
- Sur parts dans les entreprises liées, participation et autres titres détenus à long terme		39
<b>Moins-values de cession réalisées</b>	<b>163</b>	<b>465</b>
- Pertes sur créances liées à des titres de participation	163	465
<b>Solde des plus et moins-values de cession</b>	<b>- 163</b>	<b>- 426</b>
- Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	- 163	39
- Pertes sur créances liées à des titres de participation		- 465
<b>Solde en perte ou en bénéfice</b>	<b>- 207</b>	<b>- 2 244</b>
<b>Immobilisations corporelles et incorporelles</b>		
- Plus-values de cession	15	1
- Moins-values de cession	327	175
<b>Solde en perte ou en bénéfice</b>	<b>- 312</b>	<b>- 174</b>
<b>Résultat net sur actifs immobilisés</b>	<b>- 519</b>	<b>- 2 418</b>

Note 33 > **Charges et produits exceptionnels**

Les charges exceptionnelles de l'exercice 2006, s'élevant à 1 751 milliers d'euros, correspondent à :

- des charges informatiques liées à la mise en place d'un GIE informatique communautaire pour 1 580 milliers d'euros ;
- des charges liées à l'arrivée de LCL dans le GIE Titres pour 170 milliers d'euros.

Les charges exceptionnelles de l'exercice 2005, s'élevant à 19 millions d'euros, correspondent à une dotation aux provisions pour risques et charges sur les risques de déséquilibre du contrat épargne logement.

Note 34 > **Impôt sur les bénéfices**

En milliers d'euros	2006	2005
Impôt courant	32 821	43 286
Impôt exceptionnel	- 603	
<b>Impôt sur les bénéfices</b>	<b>32 218</b>	<b>43 286</b>

## Note 35 > Informations relatives aux résultats des activités bancaires

### Formation du produit net bancaire par secteur d'activité au 31 décembre 2006

Secteurs d'activité	Banque de proximité en France	Gestion pour compte propre et divers	Ensemble des métiers
<b>Formation du PNB</b>			
Produits nets d'intérêts	177 026		177 026
Revenus des titres à revenus variables		30 293	30 293
Produits nets des commissions	122 598		122 598
Produits nets sur opérations financières		9 394	9 394
Autres produits nets d'exploitation	22 918		22 918
<b>Produit net bancaire</b>	<b>322 542</b>	<b>39 687</b>	<b>362 230</b>

### Formation du produit net bancaire par secteur d'activité au 31 décembre 2005

Secteurs d'activité	Banque de proximité en France	Gestion pour compte propre et divers	Ensemble des métiers
<b>Formation du PNB</b>			
Produits nets d'intérêts	173 935		173 935
Revenus des titres à revenus variables		25 585	25 585
Produits nets des commissions	122 690		122 690
Produits nets sur opérations financières		10 390	10 390
Autres produits nets d'exploitation	21 794		21 794
<b>Produit net bancaire</b>	<b>318 419</b>	<b>35 975</b>	<b>354 395</b>

## Note 36 > Projet d'affectation du résultat

	31/12/2006	31/12/2005
Intérêts aux parts sociales	1 438	1 363
Dividendes de CCI et CCA	10 186	9 443
Réserves légales	52 602	48 742
Autres réserves	17 534	16 247
Report à nouveau	- 1	
Report à nouveau suite changement de méthode		4 309
<b>Résultat</b>	<b>81 759</b>	<b>80 104</b>

## Note 37 > Publicité des honoraires de Commissaires aux comptes

### Collège des Commissaires aux comptes de la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire

En milliers d'euros	Ernst & Young	%	Orcom	%
<b>Audit</b>				
- Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés <sup>(1)</sup>	84	100 %	84	100 %
<b>Sous-total</b>	<b>84</b>	<b>100 %</b>	<b>84</b>	<b>100 %</b>
<b>Autres prestations</b>		<b>0 %</b>		<b>0 %</b>
<b>Sous-total</b>		<b>0 %</b>		<b>0 %</b>
<b>Total</b>	<b>84</b>	<b>100 %</b>	<b>84</b>	<b>100 %</b>

<sup>(1)</sup> Y compris les prestations d'experts indépendants ou du réseau à la demande des Commissaires aux comptes dans le cadre de la certification des comptes.

# Rapport général des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Centre Loire  
**Exercice clos le 31 décembre 2006**

Mesdames, Messieurs les Sociétaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2006, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Centre Loire, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

## **I. Opinion sur les comptes annuels**

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Caisse régionale à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants exposés dans la Note 2.A de l'annexe concernant :

- le changement de méthode relatif à l'application de l'avis CNC 2006-02, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2006 lié à la comptabilisation des comptes et plans d'épargne logement,
- le changement de méthode relatif à l'application de l'avis CNC 2006-05, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2006 lié à la comptabilisation de l'imposition forfaitaire annuelle.

## II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

### Changements de méthodes comptables

Comme mentionné dans la Note 2.A de l'annexe, des changements de méthodes comptables sont intervenus au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2006. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre Caisse régionale, nous nous sommes assurés du bien-fondé des changements de méthodes comptables mentionnés ci-dessus et de leur présentation.

### Estimations comptables

- Comme indiqué dans la Note 2 de l'annexe, votre Caisse régionale constitue des provisions pour couvrir les risques de crédit et les risques inhérents à ses activités. Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons examiné le dispositif de contrôle mis en place par la direction relatif aux risques de crédits, à l'appréciation des risques de non-recouvrement et à leur couverture par des provisions individuelles et collectives.
- Comme indiqué dans l'annexe, votre Caisse régionale procède à des estimations comptables significatives portant notamment sur les régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs, la valorisation des titres de participation et autres titres détenus à long terme et les risques opérationnels.

Sur la base des informations disponibles à ce jour, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations.

- Votre Caisse régionale constitue une provision pour couvrir le risque de déséquilibre du contrat épargne logement. Nous avons revu le processus mis en œuvre pour déterminer le montant de cette provision qui, comme indiqué en annexe, a été établi selon une méthodologie commune au Groupe Crédit Agricole en conformité avec les dispositions rendues publiques par le Conseil National de la Comptabilité.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

## III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux sociétaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Orléans et Paris-La Défense, le 28 février 2007.

Les Commissaires aux comptes

ORCOM SCC  
Serge AUBAILLY



ERNST & YOUNG Audit  
Luc VALVERDE



# Rapport spécial des Commissaires aux comptes

Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Centre Loire  
**Exercice clos le 31 décembre 2006**

Messieurs,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions et engagements mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention et engagement autorisés au cours de l'exercice et visés à l'article L 225-38 du Code de Commerce.

Par ailleurs, en application du décret du 23 mars 1967, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice :

## **APIS-CA SA**

APIS assure la commercialisation pour le compte de votre Caisse régionale des logiciels informatiques constituant l'offre "EXA PLUS" (système d'information bancaire) :

- facturation par la Caisse régionale des prestations réalisées pour le compte d'APIS dans le cadre de la conception et mise en place des projets informatiques,  
€ TTC ..... 164 106

## **Fédération régionale de Crédit Agricole Mutuel de Bourgogne**

Refacturation de frais de fonctionnement dans le cadre des missions de la Fédération :

- facturation par la Fédération à votre Caisse régionale, € TTC ..... 16 513

### GIE Celica

Le GIE Celica assure une prestation globale informatique selon une convention de partenariat :

- facturation par le GIE Celica à votre Caisse régionale, € TTC . . . . . 12 002 559
- facturation de votre Caisse régionale au GIE Celica, € TTC . . . . . 757 013
- ouverture de crédit au 31 décembre 2006, € . . . . . 3 048 980
- intérêts sur ouverture de crédit de votre Caisse régionale, €. . . . . 37 281

### Fédération régionale de Crédit Agricole Mutuel du Centre

La refacturation de frais de fonctionnement dans le cadre des missions de la Fédération :

- facturation par la Fédération à votre Caisse régionale, € TTC . . . . . 29 578

### SARL Inforcentre

La société Inforcentre assure notamment les locations des terminaux de paiements électroniques à votre Caisse régionale :

- Facturation par Inforcentre à votre Caisse régionale, € TTC . . . . . 258 380
- Facturation par votre caisse régionale à Inforcentre, € TTC . . . . . 21 886

**Caisses locales :** Artenay, Châtillon-Coligny, Cosne-sur-Loire, Entre Loire et Nièvre, Henrichemont, La Charité-sur-Loire, Orléans La Source/St-Cyr, Les Aix-d'Angillon, Meung-sur-Loire, Montargis, Nevers, Vailly-sur-Sauldre, Vierzon, Decize, Fleury-Saran, Bourges Littré, Château-Chinon, St-Amand-Montrond.

- Commissions d'engagement versées par votre Caisse régionale aux Caisses locales pour les crédits octroyés par ces dernières, €. . . . . 600 361
- Dépôt en compte courant des Caisses locales au 31 décembre 2006 :
  - comptes courants bloqués, € . . . . . 48 928 323
  - comptes courants ordinaires, €. . . . . 2 231 367
- Intérêts versés par votre Caisse régionale aux Caisses locales sur :
  - comptes courants bloqués, € . . . . . 1 915 268
  - comptes courants ordinaires, €. . . . . 170 056
- Facturation par votre Caisse régionale de frais de gestion, € TTC . . . . . 16 794

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Orléans et Paris-La Défense, le 28 février 2007.

Les Commissaires aux comptes

ORCOM SCC  
Serge AUBAILLY



ERNST & YOUNG Audit  
Luc VALVERDE



# Assemblée Générale

## Projet de résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire de la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire du 27 mars 2007

### Première résolution

L'Assemblée Générale, régulièrement convoquée et constituée, après avoir entendu les rapports du Conseil d'administration et des Commissaires aux comptes :

- Approuve sans réserve le bilan et le compte de résultat de l'exercice 2006 tels qu'ils lui sont présentés.  
Lesdits comptes se soldent par un bénéfice de 81 758 835,41 €.

### Deuxième résolution

- Approuve sans réserve les comptes consolidés de l'exercice 2006 tels qu'ils lui sont présentés.  
Lesdits comptes se soldent par un bénéfice de 90 789 milliers d'euros.

### Troisième résolution

- Constate que le capital social arrêté au 31 décembre 2006 n'a pas évolué par rapport au 31 décembre 2005,
- Donne quitus aux administrateurs pour leur gestion de l'année écoulée.

### Quatrième résolution

Sur proposition du Conseil d'administration, l'Assemblée Générale fixe à 3,80 % l'intérêt à verser aux parts sociales. Conformément à l'article 158-3 du Code Général des Impôts, cette rémunération n'est plus assortie d'un avoir fiscal, mais est éligible à l'abattement de 40 %, applicable aux revenus issus de distribution. Il est toutefois précisé que cet abattement ne bénéficie qu'aux personnes physiques. L'intérêt sera mis en paiement à compter du 13 avril 2007.

Parts sociales	Nombre de parts	Distribution	Intérêt net	Avoir fiscal	Revenu global
2003	9 463 592	1 264 335,89 €	3,34 %	1,67 %	5,01 % <sup>(1)</sup>
2004	9 463 592	1 438 465,98 €	3,80 %		3,80 % <sup>(2)</sup>
2005	9 463 592	1 362 757,25 €	3,60 %		3,60 % <sup>(3)</sup>

<sup>(1)</sup> Seule la distribution aux personnes physiques ouvrait droit à l'avoir fiscal en 2004.

<sup>(2)</sup> La distribution aux personnes physiques ouvrait droit à l'abattement de 50 % en 2005.

<sup>(3)</sup> La distribution aux personnes physiques ouvrait droit à l'abattement de 40 % en 2006.

## Cinquième résolution

Sur proposition du Conseil d'administration, l'Assemblée Générale fixe à 1,51 € le dividende à servir aux porteurs de Certificats Coopératifs d'Investissement et de Certificats Coopératifs d'Associés. Conformément à l'article 158-3 du Code Général des Impôts, cette rémunération n'est plus

assortie d'un avoir fiscal, mais est éligible à l'abattement de 40 %, applicable aux revenus issus de distribution. Il est toutefois précisé que cet abattement ne bénéficie qu'aux personnes physiques.

Ce dividende sera mis en paiement en numéraire à compter du 13 avril 2007.

### Rappel des distributions effectuées au cours des trois derniers exercices :

Année	Nombre de titres	Distribution	Dividende net	Avoir fiscal	Revenu global
2003	2 855 908 <sup>(*)</sup>	3 541 325,92 €	1,24 €	0,62 €	1,86 € <sup>(1)</sup>
	3 889 436 <sup>(**)</sup>	4 822 900,64 €	1,24 €		1,24 €
2004	2 855 908 <sup>(*)</sup>	3 769 798,56 €	1,32 €		1,32 € <sup>(2)</sup>
	3 889 436 <sup>(**)</sup>	5 134 055,52 €	1,32 €		1,32 €
2005	2 855 908 <sup>(*)</sup>	3 998 271,20 €	1,40 €		1,40 € <sup>(3)</sup>
	3 889 436 <sup>(**)</sup>	5 445 210,40 €	1,40 €		1,40 €

<sup>(\*)</sup> CCI au nominal de 4 euros.

<sup>(\*\*)</sup> CCA au nominal de 4 euros.

<sup>(1)</sup> Seule la distribution aux personnes physiques ouvrait droit à l'avoir fiscal sur l'année 2004.

<sup>(2)</sup> La distribution aux personnes physiques ouvrait droit à l'abattement de 50 % sur l'année 2005.

<sup>(3)</sup> La distribution aux personnes physiques ouvrait droit à l'abattement de 40 % sur l'année 2006.

## Sixième résolution

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'administration et conformément aux dispositions de l'article 643 du Code Rural, décide d'affecter les excédents comme suit :

En euros	
Résultat après impôt sur les sociétés	81 758 835,41
Report à nouveau	1 290,91
Intérêts aux parts sociales	1 438 465,99
Dividende CCI	4 312 421,08
Dividende CCA	5 873 048,36
Réserve légale	52 602 143,17
Autres réserves	17 534 047,72

## Septième résolution

Après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions passées en vertu de l'article 225-38 du nouveau Code de Commerce, l'Assemblée Générale ordinaire approuve à l'unanimité celles énoncées dans ce rapport, les personnes concernées n'ayant pas pris part au vote.

## Huitième résolution

Les mandats de Madame Christine PARAGEAU, Messieurs Alain ABSOLU, Gérard BIGONNEAU, Serge LESPAGNOL, Jean-Guy POMMERY et François THIBAUT arrivent à échéance conformément à l'article 17-2 des statuts.

Madame Christine PARAGEAU, Messieurs Alain ABSOLU, Gérard BIGONNEAU, Serge LESPAGNOL, Jean-Guy POMMERY et François THIBAUT sont réélus administrateurs.

## Neuvième résolution

L'Assemblée Générale donne pouvoir au Conseil d'administration pour déterminer le montant de l'indemnité compensatrice de temps passé allouée au Président de la Caisse régionale selon les recommandations de la Fédération nationale de Crédit Agricole.

### Dixième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire autorise le Conseil d'administration, conformément aux dispositions de l'article L225-209 du Code de Commerce, à faire acheter par la Caisse régionale ses propres certificats coopératifs d'investissement dans la limite de 3 % du nombre de certificats coopératifs d'investissement compris dans le capital social, soit 85 677 CCI en vue d'assurer la liquidité de ces titres et la régularisation des cours par un prestataire de services d'investissement, dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la Charte de Déontologie de l'AFEI.

Le prix maximum d'achat des CCI est de 100 € par titre (hors frais).

Le prix minimum de vente des CCI est de 25 € par titre (hors frais).

Le montant maximum des fonds destinés à la réalisation de ce programme de rachat de certificats coopératifs d'investissement sera de 8 567 724 €.

La présente autorisation, qui annule et remplace la précédente, est accordée pour une durée qui ne pourra excéder 18 mois à compter de la présente assemblée, soit jusqu'au 1<sup>er</sup> octobre 2008.

### Onzième résolution

L'Assemblée Générale décide de nommer pour une durée de six exercices se terminant lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2012 :

- aux fonctions de Commissaires aux comptes titulaires,  
le cabinet MAZARS & GUERARD,  
61, rue Henri Régnault,  
92400 Courbevoie,  
représenté par Madame Anne VEAUTE  
et Monsieur Franck BOYER,

ORCOM SCC,  
2, avenue de Paris,  
45056 Orléans Cedex 1,  
représentée par  
Monsieur Bruno ROUILLE,

- aux fonctions de suppléants,  
Monsieur Charles BOISRIOU,  
61, rue Henri Régnault,  
92400 Courbevoie  
et Monsieur Michel MARTIN,  
2, avenue de Paris,  
45056 Orléans Cedex 1.

### Douzième résolution

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur des copies ou d'extraits certifiés conformes des présentes à l'effet d'effectuer tous dépôts ou publicités légales ou d'accomplir toutes formalités légales ou administratives.